

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : **TOURBES**

GRADE DE : (1 seul tableau par grade au titre de l'année)
Adjoint technique Principal de 1ère classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

20-12-2021

| ORDRE DE PRIORITÉ | NOM D'USAGE PRENOM | GRADE ACTUEL | DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1) | EXAMEN PROFESSIONNEL OU A L'ANCIENNETÉ |
|-------------------|--------------------|--|---|--|
| 1 | CHIH Halima | Adjoint technique Principal 1ère classe | 105-2024 | ✓ |
| | | | | |
| | | | | |

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

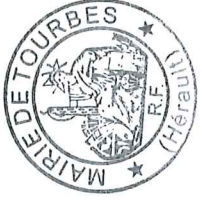
Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

| | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|--|--------|--------|-------|
| Promouvables | | | |
| (Ensemble des agents remplissant les conditions) | | | |
| Inscrits sur le tableau d'avancement de grade | | | |

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A **TOURBES**, le **21/06/2024**

L'autorité territoriale (cachet et signature)



Le Maire
Lionel PUCHE

[Handwritten signature]